

15 BOULEVARD GAMBETTA PARCELLE DO0073

Corinne Potay
Archives
Février 2007

DESCRIPTION.....	2
HISTORIQUE.....	7
CONCLUSION.....	9



Cadastre contemporain, la parcelle DO0073 apparaît en bas au milieu de cet extrait du plan

DESCRIPTION



Vue d'ensemble de l'immeuble



Rez-de-chaussée et 1^{er} étage, au niveau de la partie centrale de la façade sur le boulevard



Niveaux supérieurs de la façade donnant sur le boulevard



Façade donnant sur la rue de la Parisière

Cette vaste parcelle est située à l'angle du boulevard et de la rue de la Parisière ; elle a une forme rectangulaire presque parfaite : en effet sa limite nord forme un tracé brisé, évocateur d'un démembrement ayant permis de créer la parcelle mitoyenne au nord –DO0071- qui ouvre sur la rue de la Parisière.

La façade donnant sur le boulevard est la plus soignée, elle présente sur 5 travées R + 2 + attique percé de fenêtres. Mur et modénature sont en pierre de taille.

Le rez-de-chaussée est appareillé à refends, les soupiraux de la cave sont haut placés occupant presque toute la hauteur de l'allège sous chaque fenêtre. Fenêtres et soupiraux sont munis de barreaux.

La porte est placée sous la travée médiane : sa haute ouverture rectangulaire est flanquée de refends puis de pilastres portant chacun une longue table en réserve ; de part et d'autre de la porte les deux fenêtres bénéficient d'un encadrement semblable. Ceci permet de mettre en valeur la partie centrale de la façade, on retrouve d'ailleurs la même démarche aux niveaux supérieurs : sur toute la hauteur de la façade, les travées médianes sont « emboîtées » dans un léger avant corps ; en outre, au 1^{er} étage, leurs portes-fenêtres ouvrent toutes trois sur un long balcon : son sol de pierre rectangulaire est mouluré, il est porté par quatre consoles soigneusement sculptées, leur partie inférieure porte des canaux, leur partie supérieure est ornée d'une feuille d'acanthé traitée en haut relief. La ferronnerie du garde-corps présente une succession de barreaux simplement enrichis d'un petit motif dans leur partie supérieure, l'encadrement double est aussi garni de fins motifs.

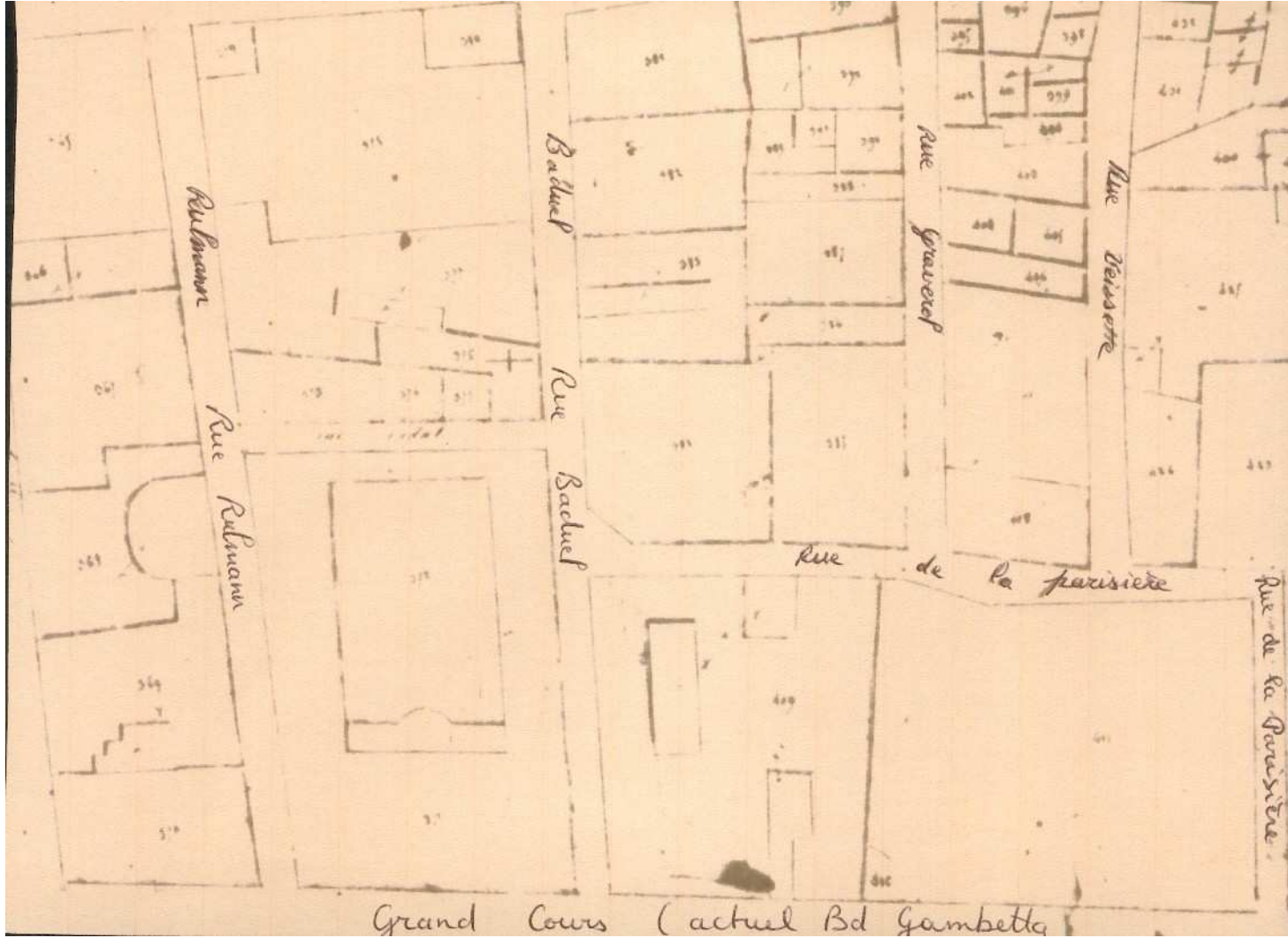
Les baies rectangulaires des deux principaux étages sont cernées de moulures à crossettes et munies de persiennes bois à claustras aux 1^{er} et à l'étage attique.

Aux 1^{er} et 2nd étages, les divisions de niveaux passent à hauteur de planchers ; celle du 1^{er} est dans le prolongement de la mouluration du sol du balcon.

Une corniche en pierre moulurée sépare le 2nd étage de l'attique.

La façade sur la rue de la Parisière est homogène mais traitée avec une extrême simplicité : mur enduits, génoise couronnant la façade, 6 travées de fenêtres munies de barreaux au rez-de-chaussée (mais la 1^e à gauche est murée). Le sous-bassement ne présente ici qu'un seul soupirail placé sous la 2nde travée depuis la gauche.

HISTORIQUE



Extrait du plan cadastral de 1830 : la rue Graverol n'est pas encore prolongée jusqu'au boulevard, et la rue de la Parisienne n'est pas encore réalignée, ces transformations se feront peu à peu dans le courant du XIXe siècle

Au début du XIXe siècle, vers 1830-1832, l'emplacement de l'actuelle parcelle DO0073 faisait partie d'un îlot étendu de la rue Baduel à la rue de la Parisière, limité au nord par cette rue et au sud par le Grand Cours (aujourd'hui boulevard Gambetta). Tout cet ensemble avait auparavant appartenu depuis l'Ancien Régime, aux Novy ou Novis, avant d'être transmis par héritage –vers 1832¹ ?- à François-Marie-Jules Massip de Bouillargues. Ce patrimoine se composait des immeubles suivants² :

- parcelle A 409 sise « Grand Cours/ 3 Terres du Fort » : maison (et trois cours ou petits jardins) de 616 m² de surface au sol, avec 13 ouvertures imposables
- parcelle A 410, même adresse que la précédente : « bâtiment » de 19 m²
- parcelle A 411, même adresse que les précédentes, jardin et maison, environ 960 m² (?).

Le futur 15 bd Gambetta semble correspondre à la portion de 460 m² de surface au sol de la A 411 acquise par le commissionnaire Emile Bonnaud, à une date que nous avons eu du mal à identifier (vers 1840 ?). La mention « CN » ou construction nouvelle est apposée à propos de cet immeuble vers 1840 assortie d'une augmentation de construction (ajout de l'étage attique ?) datée quant à elle de 1842. L'épouse d'Emile Bonnaud, née Joséphine Gantaume, était veuve en premières noces de Monsieur Huc dont elle avait eu deux enfants. Emile Bonnaud semble avoir partagé entre eux l'immeuble du 15 bd Gambetta. Jean-Louis-Antoine Huc a pour adresse principale sur la matrice cadastrale le 6 Grand Cours qui correspond à notre actuel 15 bd Gambetta. Il en est de même pour sa soeur Clotilde-Anne-Antoinette Huc, épouse Baragnon, qui s'installa ici avec son époux avant et après qu'elle ait hérité d'une partie de l'immeuble, vers 1862, date à laquelle est enregistrée la mutation en sa faveur. Apparemment, elle transmet ensuite à son frère la portion dont elle avait hérité : Joseph-Louis-Antoine Huc, qui continua de figurer également comme propriétaire résident.

La mutation suivante se situe vers 1902 et permet à Edouard Chaix, époux Huc, contrôleur à l'enregistrement, d'entrer en possession de l'immeuble. Contrairement à ses prédécesseurs, il n'y réside pas car il est domicilié à Paris, au 13 rue de la Banque.³

Vers 1927, ce bien passe à Paul Dewachter, époux Chanaleilles, négociant, domicilié à Nîmes d'abord au 3 rue de Combret puis au 15 bd Gambetta. La matrice lui attribue un nombre conséquent d'ouvertures imposables : 43 ouvertures ordinaires et une grande ouverture (porte principale)⁴.

¹ Archives Municipales Modernes et Contemporaines (AM), registre des contributions 2 G 1 « Terres du Fort » articles 195, 212 ET 213 : pour l'article 195 nous trouvons les mentions « Madame veuve Novis/Massip de Bouillargues » accompagnées des dates 1833 et 1835 ; on remarque que les articles 212 et 213 sont attribués eux aussi à « Madame veuve Novis/ Massip de Bouillargues » mais sans mention de date. Par ailleurs nous trouvons dans les Arrêtés municipaux, en date des 4 juin et 24 juillet 1839 l'approbation de nouveaux alignements accordés à M. Massip de Bouillargues pour les constructions qu'il veut faire élever à l'angle des rues Baduel et de la Parisière et du prolongement de la rue Graverol à travers sa propriété (Archives Municipales Modernes et Contemporaines, 2 D 22 F°12)

² Archives Départementales du Gard (ADG), 3 PFI 311 Section A dite des Casernes, 3 P 1788 F°155ter, on notera que les démembrements sont annotés à ce folio de la matrice d'une manière plutôt confuse

³ ADG 3 P 1707 Case 248

CONCLUSION

Cet immeuble a un aspect sobre et tire son élégance de l'équilibre des lignes constructives et des discrets éléments décoratifs, et de la pierre de taille à joints très fins des murs. Bien qu'il soit de taille respectable, il a été conçu à l'origine à des fins purement résidentielles par Emile Bonnaud. En effet, le registre du Recensement de 1846 ne révèle la présence d'aucun locataire, les deux foyers familiaux –celui d'Emile Bonnaud, celui de son gendre et de sa belle-fille- se partagent l'immeuble⁵ :

- Famille 806, composée d'Emile Bonnaud (« propriétaire » ou rentier, âgé de 61 ans, protestant), de son épouse née Joséphine Gantaume (50 ans, catholique), de Louis Huc (29 ans, catholique, fils issu du premier mariage de Joséphine Gantaume-Bonnaud), de Louis Bénézet (domestique, âgé de 45 ans, catholique), et de Virginie Cabanis (cuisinière, âgée de 19 ans, catholique).
- Famille 807, composée de Gaston Baragnon (Substitut du procureur du Roi, âgé de 41 ans, catholique), de son épouse née Antoinette Huc (fille issue du premier mariage de Joséphine Gantaume-Bonnaud, âgée de 25 ans, catholique), de Virginie Valette (femme de chambre, âgée de 22 ans, catholique) et de Magdeleine Cabanis (cuisinière, 27 ans, catholique).

⁴ ADG 3 P 1716 CASE 162

⁵ AM 1 F 24* Ile 24, p.87 ''Maison Bonnaud bd du Grand Cours /N°294 [du recensement pour cette section]''